

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint- Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **29 septembre 2022**, à 19h heures à la salle du conseil municipal.

Après la prière d'usage et l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivants:

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Aline Alain
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Claude Beaudoin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Jennylee Boutin

Absences:

Tous formant quorum de cette séance sous la présidence de Mme Rachel Goupil, mairesse.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 28 septembre 2022 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, la mairesse déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

280-09-2022

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 29 septembre 2022 tel que lu et présenté.

- 1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUJETS À DISCUTER
 - 4.1 - Résolution, embauche de Madame Jessy Guénard à titre d'adjointe
à la direction
- 5 - VARIA
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

4 - SUJETS À DISCUTER

281-09-2022

4.1 - Résolution, embauche de Madame Jessy Guénard à titre d'adjointe à la direction

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille est régie par le code municipal du Québec et peut procéder à la création d'un nouveau poste d'adjointe à la direction et procéder à son embauche;

CONSIDÉRANT QUE Mme Jessy Guénard s'est démarquée par son professionnalisme et son dynamisme lors de l'entrevue;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande d'embaucher Madame Jessy Guénard, à titre d'adjointe à la direction;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail sera adopté lors de la séance régulière du conseil municipal, qui se tiendra le mardi 4 octobre prochain, qui stipulera de toutes les modalités de l'emploi;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis autorise l'embauche de Madame Jessy Guénard à titre d'adjointe à la direction;

QUE le contrat de travail sera adopté lors que la prochaine séance régulière du conseil municipal, qui se tiendra le mardi 4 octobre 2022 et qui stipulera toutes les modalités de l'emploi.

ADOPTÉE,

5 - VARIA

Aucun sujet à discuter.

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Monsieur Jacques Audet, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

Fermeture à 19h15

Rachel Goupil, mairesse

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE